

**Ministère de l'Emploi, de l'enseignement
technique et de la formation professionnelle**

**FICHE DESCRIPTIVE DE LA STRATEGIE
POUR LA MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE
FORMATION PROFESSIONNELLE COURTE DUREE
(POST PRIMAIRE – POST COLLEGE)**

Conakry, le 14 mars 2011

Sommaire

1. Introduction	6
2. Résumé de la fiche	7
2.1. Activités à mettre en œuvre.	
2.2. Résultats attendus fin 2012.	
3. Cadrage politique et exposé du contexte du système ETFP en République de Guinée.	9
3.1. Exposé de la politique nationale d'éducation.	
3.2. Caractéristiques, défis et problématiques du système d'ETFP en Guinée.	
4. Priorités nationales pour le développement du système ETFP.	14
4.1. Eléments de cadrage du système ETFP.	
4.1.1. Finalités économiques.	
4.1.2. Articulation au sein du système éducatif.	
4.2. Schéma des parcours de professionnalisation.	
4.3. Schéma de l'architecture générale du système ETFP.	
5. Cadre de développement à court terme (fin 2012) du dispositif de formation professionnelle post primaire post collège.	22
5.1. Activité 1 : Mettre en place les organes de concertation aux niveaux régional et national	
5.2. Activité 2 : Renforcer les capacités et les compétences des directions et services du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle (ME-ETFP).	
5.3. Activité 3 : Renforcer la capacité (infrastructures et équipements), développer la compétence (ressources humaines) et définir les modalités de concertation avec les partenaires locaux des Centres de formation professionnelle.	
5.4. Activité 4 : Redéfinition du rôle, des missions et du financement de l'ONFPP pour la mise en place de la structure de financement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).	
5.5. Activité 5 : Mettre en œuvre les recommandations des études (UDIMERA) par rapport aux besoins en formations du secteur minier.	

LEXIQUE DES PRINCIPAUX TERMES EMPLOYES.

N°	Termes employés	Signification
	Ateliers collectifs	<p>Pépinière de projets de création d'activités (entreprises au sens large du terme) associée à un centre de formation où :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les jeunes issus de la formation professionnelle courte durée peuvent développer un projet d'installation en auto-emploi, • Les maîtres d'apprentissage bénéficient d'un soutien technique pour leurs projets de développement et d'une formation de perfectionnement.
	Auto-emploi	Situation sociale et professionnelle non rémunérée caractérisant l'entrée dans la vie active sans contrat de travail et sans lien avec un employeur.
	Centre de formation professionnelle	<p>Lieu public ou privé (1) de dispensation d'une offre de formation au sens de l'existence d'un cadre adapté : locaux, ateliers, formateurs.</p> <p>(1) Centre de formation privé à caractère commercial ou non commercial (centres sous tutelle d'organisations patronales, professionnelles ou consulaires,...).</p>
	Organe de concertation national	<p>Structure paritaire nationale regroupant différents départements ministériels et les organisations nationales patronales, professionnelles ou consulaires. L'organe de concertation nationale regroupe plusieurs Commissions paritaires sectorielles. L'organe national de concertation a notamment pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du Plan national de développement de la formation professionnelle (incluant en particulier le plan relatif au dispositif de formation professionnelle courte durée – post primaire post collège). • Le suivi – évaluation du dispositif d'ETFP et en particulier du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).

	Organe de concertation et d'arbitrage régional.	<p>Structure paritaire régionale regroupant les différents départements ministériels déconcentrés et les organisations patronales, professionnelles ou consulaires régionales. L'organe de concertation régional regroupe plusieurs Commissions paritaires sectorielles ; il a notamment pour missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'élaboration du Plan d'actions régional de développement de la formation professionnelle (incluant en particulier le plan d'actions relatif au dispositif de formation professionnelle courte durée – post primaire post collège). • Le suivi – évaluation au niveau régional du dispositif d'ETFP et en particulier du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège). • Le soutien technique aux Centres de formation pour le montage des projets d'établissement. • L'arbitrage des demandes de financement relatif aux projets d'établissement.
	Projet d'établissement	<p>Projet ayant pour objet le développement d'une offre de formation.</p> <p>Elaboré par un Centre de formation professionnelle (Cf.1) public ou privé, le projet d'établissement peut recouvrir divers type de dépenses : infrastructures, équipements, charges pédagogiques directes, frais de structures. Il a pour finalité le développement d'une offre de formation par alternance adaptée au contexte socio-économique.</p> <p>Un Guide méthodologique sera élaboré pour définir le contenu technique et financier d'un projet d'établissement.</p> <p>Les centres publics de formation bénéficient de l'appui de l'organe de concertation régional pour le montage des projets d'établissement.</p> <p>L'organe de concertation régional qui élabore un plan d'actions régional, étudie et instruit le dossier de demande de financement relatif à chaque projet d'établissement.</p>

SIGLES ET ACRONYMES.

Sigle	
ETFP	Enseignement Technique et Formation Professionnelle.
ME-ETFP	Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
ONFPP	Office national de formation et de perfectionnement des personnels.
PSE	Programme sectorielle de l'éducation.
PTAB	Plan trisannuel d'actions budgétisées.
PTF	Partenaires techniques et financiers.
UDIMERA	Union des Industries Métallurgiques de la région Rhône-Alpes.

1. INTRODUCTION

La présente fiche descriptive de la stratégie pour la mise en place d'un dispositif de formation professionnelle courte durée (Post primaire – Post collège) est un document de synthèse qui s'inscrit dans la perspective :

- i) d'une éventuelle adaptation des activités prévues dans le cadre du Plan trisannuel d'actions budgétisées (PTAB - 2008-2010) du Programme Sectoriel de l'éducation (PSE),
- ii) de l'élaboration d'un document de stratégie pour l'ensemble du système d'Enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) pour la prochaine restructuration du PSE d'une part, et pour la préparation d'une Table ronde des Partenaires techniques et financiers (PTF).

Dans la perspective d'une éventuelle adaptation des activités prévues dans le cadre du PTAB (2008-2010) du Programme Sectoriel de l'éducation (PSE) il s'agit de définir les activités et les actions de mise en place d'un dispositif rénové de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) pouvant être mises en œuvre à court terme (Echéance fin 2012).

Ces activités et actions seront justifiées et argumentées :

- par leur cohérence dans le cadre de la vision stratégique globale de l'ETFP dont les grandes lignes sont exposées au chapitre 4 de la présente fiche «**Priorités nationales pour le développement d'un système ETFP** »,
- dans le respect des activités initialement programmées dans le PTAB 2008-2010 rendant compte de la priorité du PSE donnée au renforcement qualitatif de l'enseignement primaire et au rôle de régulateur des flux au sein du système éducatif que devra jouer le dispositif rénové de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).

Ces activités et actions sont détaillées dans le chapitre 5. Chaque activité est déclinée en actions lesquelles sont leur tour déclinées en tâches à réaliser. Chaque tâche est détaillée en précisant les principaux éléments nécessaires au calcul des coûts de réalisation.

2. RESUME DE LA FICHE

2.1. Activités à mettre en œuvre.

La stratégie du ME-ETFP pour la mise en place, à l'échéance de la fin 2012, du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) repose sur **la mise en œuvre concomitante et complémentaire¹** de cinq activités.

Activité 1 **Mettre en place les organes de concertation aux niveaux régional et national.**

Activité 2 **Renforcer les capacités et les compétences des directions et services du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement technique et de la Formation Professionnelle (ME-ETFP), en tant que tutelle administrative et maître d'ouvrage du projet de rénovation du système d'ETFP et pour la gestion et la coordination du dispositif de formation courte durée (post primaire – post collègue).**

Activité 3 **Renforcer la capacité (infrastructures et équipements), développer la compétence (ressources humaines) et définir les modalités de concertation avec les partenaires locaux des Centres de formation professionnelle.**

Activité 4 **Définition du rôle, des missions et du financement de l'ONFPP pour la mise en place de la structure de financement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue).**

Activité 5 **Mettre en œuvre les recommandations des études (UDIMERA) par rapport aux besoins en formations du secteur minier.**

Ces différentes activités sont détaillées dans le chapitre 5 du présent document : par actions à engager, résultats attendus et tâches à réalisées.

¹ La complémentarité s'applique notamment aux quatre premières activités.

2.2. Synthèse des résultats attendus fin 2012 (pour les activités 1 à 4).

Pilotage du dispositif de formation professionnelle (post primaire – post collègue)

1. Création d'un organe de concertation national.
2. Création d'un organe régional de concertation et d'arbitrage pour chacune des quatre régions administratives pilotes (1 région administrative par région naturelle de Guinée) + la zone spéciale de Conakry.
3. Mise en place d'une structure de financement des projets « post primaire-post collègue » dans le cadre d'une redéfinition des activités de l'ONFPP et de l'utilisation du Fonds national de qualification professionnelle.

Implantation opérationnelle du dispositif de formation professionnelle (post primaire-post collègue).

A - Renforcement des capacités du dispositif de formation professionnelle.

1. Rénovation ou extension d'activités de 2 Centres de formation existants par région pilote + zone spéciale de Conakry (Réhabilitation ou ouverture de filières de formation, n=5 filières par Centre de formation).
2. Construction de 2 Centres de formation par région pilote + zone spéciale de Conakry (impliquant la création ou l'ouverture de 5 filières de formation par Centre de formation).

B – Renforcement des compétences des Centres de formation.

1. Formation de 60 personnes de l'encadrement administratif et pédagogique des Centres de formation.
2. Formation de 100 formateurs impliqués dans le montage des projets d'établissement.

C – Développement de curricula (6 programmes existants rénovés et création de 6 nouveaux programmes de formation par alternance).

Implantation structurelle et fonctionnelle du dispositif de formation professionnelle (post primaire – post collègue).

A – Création d'outils et procédures d'organisation et de gestion du dispositif de formation (post primaire – post collègue).

1. Elaboration d'un Plan national de développement de la formation professionnelle 2012-2015 (post primaire et post collègue).
2. Elaboration de Plans d'actions régionaux [2012-2015] pour le développement du dispositif de formation professionnelles courte durée.
3. Rédaction d'un Guide d'organisation et de fonctionnement à l'usage des Centres de formation pour le montage des « projets d'établissement pour le développement de l'offre de formation courte durée (post primaire post collègue) en alternance ».
4. Elaboration d'un Plan de gestion prévisionnel des compétences des personnels d'encadrement administratif et pédagogique à l'horizon 2015.

B - Renforcement des capacités et des compétences des services et directions techniques du ME-ETFP impliqués dans la mise en place du dispositif de formation professionnelle post primaire – post collègue. (DN-FPPP, DNET et DNFP, DN formation du personnel, Services statistiques, examens et concours, infrastructures et équipements, en charge de l'ingénierie de formation).

1. Formation de 20 cadres du ME-ETFP incluant deux voyages d'études pour 3 cadres de la DN-FPPP.
2. Equipement des structures internes du ME-ETFP sur la base de : i) 1 mobilier de bureau, ii) 2 postes informatiques complets dont un avec portable et iii) 1 photocopieur.

**Impact sur la
régulation annuelle
des flux à l'échéance
de fin 2012.**
Création de 4.000
postes de formation
de courte durée

3. CADRAGE POLITIQUE ET EXPOSE DU CONTEXTE DU SYSTEME ETFP EN REPUBLIQUE DE GUINEE.

3.1. Exposé de la politique nationale d'éducation.

Il existe actuellement en Guinée une lettre de politique du Secteur de l'Education (LPSE) qui couvre la période du Programme Sectoriel de l'Education (2008-2015). Elle s'inspire de la Déclaration de Politique Educative de Septembre 1989, de la Loi d'Orientation du Système Educatif (1998), des Recommandations des Conférences Mondiales de l'Education (Jomtien 1990, Dakar 2000, Bamako 2000, Paris 2005), de la Déclaration des Objectifs du Millénaire pour le Développement, des politiques thématiques du système éducatif guinéen et de la Loi d'Orientation de la recherche. Elle tient compte également des leçons tirées de la première phase du Programme Education Pour Tous (PEPT1) et des recommandations issues du Rapport d'Etat du Système Educatif National (RESEN, 2004). Aussi, les principales orientations dégagées par la LPSE, sont confirmées par le DSRP 2.

Malgré les progrès réalisés suite aux divers programmes d'appui, le système éducatif reste confronté à un défi d'amélioration des performances pour atteindre les objectifs d'une éducation de qualité. Cette préoccupation nécessite un réajustement des priorités et des objectifs stratégiques de l'éducation.

La vision du Programme Sectoriel de l'Education (PSE), en relation avec la stratégie de réduction de la pauvreté et les objectifs du millénaire pour le développement, se situe dans l'articulation des objectifs suivants: (i) Soutenir le système éducatif pour favoriser la croissance économique, considérée comme le principal moteur de la réduction à terme de la pauvreté ; (ii) Cibler des actions pour permettre progressivement de corriger les disparités liées au genre, aux zones, aux revenus et éviter l'exclusion ; (iii) Elaborer une stratégie à même de produire du capital humain qui réponde aux demandes des secteurs informel et moderne de l'économie pour offrir une éducation de qualité à tous les apprenant(e)s à travers un meilleur dispositif de gestion du rendement du système éducatif, l'accroissement de l'accès à tous les niveaux et un meilleur suivi de l'amélioration de l'enseignement et de l'apprentissage.

Parmi les options stratégiques, on note le développement des mécanismes de régulation des flux entre les différents paliers du système éducatif par : (i) un arbitrage conséquent entre quantité et qualité; (ii) l'introduction de la formation professionnelle de courte durée à la fin du primaire et du premier cycle du

secondaire. Aussi, le PSE contribuera à la lutte contre les formes intolérables de travail des enfants se livrant à des travaux marginaux, par le développement des structures de récupération et de scolarisation. A tous les niveaux de l'éducation, le Gouvernement accordera une attention particulière aux préoccupations transversales relatives à la lutte contre la propagation du VIH/SIDA, à la promotion de l'équité, à l'éducation civique, environnementale, artistique et sportive.

Le PSE se développe selon trois composantes : l'accroissement de l'accès, l'amélioration de la qualité et le renforcement de la gestion.

3.2. Caractéristiques, défis et problématiques du système d'ET-FP en Guinée.

3.2.1. Caractéristiques.

Le Système Guinéen d'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle forme actuellement dans soixante-dix (70) filières regroupées au sein de quarante-six (46) corps de métiers répartis entre les trois (3) secteurs de l'économie nationale (primaire, secondaire et tertiaire).

Le dispositif de formation technique et professionnelle se compose de 105 institutions publiques et privées qui totalisent pour l'année scolaire 2009/2010, un effectif de **20 197** apprenants dont **9 164** filles/femmes (202 apprenants pour 100.000 habitants). Le secteur tertiaire attire plus de candidats que les secteurs primaire et secondaire. Le secteur primaire est le moins prisé ; ce qui contraste avec le potentiel économique disponible dans ce secteur (6,2 milliards d'hectares de sol cultivable, contre 1,2 milliards mis en valeur²).

En termes de fréquentation, il convient de souligner le manque d'engouement pour la formation professionnelle et technique des jeunes. Cette situation pourrait s'expliquer par diverses raisons dont la tendance générale à poursuivre les études supérieures, la faible insertion socioprofessionnelle des diplômés, l'inadaptation de la majorité des programmes de formation par rapport à l'évolution des besoins du marché de l'emploi.

Le contexte dans lequel se présente actuellement le système de l'ET-FP est succinctement décrit ainsi qu'il suit :

² DSRP

Les infrastructures de la majeure partie des institutions de formation datant de plusieurs années sont dans un état de vétusté très poussée et ne répondent plus aux normes requises. Six cas de figure se présentent : (i) Institutions n'ayant pas d'infrastructures propres (10) ; (ii) Institutions ayant des infrastructures vétustes (7) ; (iii) Institutions ayant des infrastructures plus ou moins adéquates (28) ; (iv) Institutions de formation à créer (20) ; (v) Institutions en cours de rénovation/extension (5) ; (vi) Institutions en situation de litige (1).

En formation professionnelle et technique, les équipements jouent un rôle déterminant dans le développement des compétences des apprenants. Or, les équipements, dans la presque totalité des établissements, en dehors des 17 Centres ayant bénéficié de l'appui des projets, sont insuffisants et obsolètes, et même en mauvais état pour certains. Notons par ailleurs, que la faiblesse du budget alloué à la maintenance des infrastructures et équipements, contribue à réduire considérablement le nombre de postes de travail pour la formation pratique, entraînant ainsi une limitation progressive de la capacité d'accueil des institutions de formation professionnelle. A cela, s'ajoute la faiblesse ou l'absence de stage en milieu professionnel de la majeure partie des apprenants. Cette situation se traduit par la prédominance de la formation théorique (70 à 80 %) au détriment de la formation pratique.

L'un des maillons faibles du dispositif actuel de Formation Technique et Professionnelle, est son personnel enseignant et non enseignant, caractérisé par sa faible qualification et son vieillissement. Aujourd'hui, il est plus qu'urgent de mettre en œuvre une politique conséquente de formation des personnels

Il convient de déplorer que le secteur de l'enseignement technique/professionnel soit, dans notre pays, le parent pauvre de notre système éducatif. Le manque de ressources (matières d'œuvre, équipements, énergie électrique...), fait que l'essentiel de la formation professionnelle dispensée dans les institutions est à environ 80% théorique. Le constat qui se dégage et qui doit interpeller est la régression progressive de la part de ce secteur qui est passé de 11% du budget du secteur de l'éducation en 1999 à 8% en 2002, 6,2% en 2006, 5,4 % en 2008, 3,29% en 2009 et 2,51% en 2010. Si cette tendance est maintenue l'ET-FP disparaîtra à terme dans notre pays, alors que partout ailleurs, il est de plus en plus considéré comme secteur prioritaire et porteur de croissance.

A ce sous financement, s'ajoute la faible implication des partenaires techniques et financiers, enclins à financer, le plus souvent, l'enseignement général, jugé moins coûteux à court terme et ayant plus de visibilité.

3.2.2. Défis

De grands défis interpellent le système de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (EE TFP) pour les prochaines années en termes d'emploi, de formation initiale, de formation continue, de régulation des flux, de formation initiale des maîtres de l'élémentaire, de modernisation de l'apprentissage et d'appui au secteur informel. Le développement économique, la paix sociale et la stabilité politique de notre pays, sont tributaires de l'avenir économique et social des jeunes des milieux urbain et rural.

Au risque de pénaliser nos futurs diplômés sur leur propre marché du travail, dans la perspective de la mise en place de grands projets, notamment dans les mines, l'agriculture et autres secteurs vitaux de l'économie, il faut absolument :

- La réhabilitation, au sein du système éducatif guinéen, du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle restés longtemps le parent pauvre des choix d'investissement ;
- La réflexion à de nouveaux équilibres et complémentarités entre l'Enseignement Pré Universitaire et de l'Education Civique, l'Emploi, l'Enseignement Technique et la Formation Professionnelle, l'Enseignement Supérieur et la Recherche Scientifique ;
- Le recrutement de jeunes finissants ou sortis de l'Enseignement Général pour en faire des professionnels.

3.2.3. Problématiques

Le Système de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle est confronté à certaines problématiques dont entre autres :

- L'absence des Organisations Professionnelles et des autres partenaires (Entreprises, ONG, Collectivités, etc.) dans l'orientation, l'organisation et le fonctionnement du dispositif Emploi, Enseignement Technique et Formation Professionnelle ;
- Le manque d'équilibre entre le pilotage et les actions de terrain ; en effet, de nombreuses initiatives existent, mais le plus souvent non coordonnées, mal connues et ne trouvant pas leur place dans la stratégie d'ensemble.

Le renforcement de l'ETFP permettra au Département de l'EET-FP d'offrir une alternative aux finissants du cycle primaire, de faciliter l'accès à la formation professionnelle technique pour ceux qui ont terminé en partie ou totalement le secondaire, d'assurer une qualification à ceux qui ont appris leurs métiers dans le réseau d'apprentissage non formel, et ceux n'ayant aucune formation (formelle ou

informelle). Ces derniers, les plus nombreux, aussi bien pour les petits métiers urbains que ceux essentiels du monde rural, avec plus de qualification, seront les véritables agents du développement socio-économique du pays. Ainsi, le public cible concerne tous les jeunes non scolarisés, scolarisés et déscolarisés auxquels, on devrait offrir une formation technique et professionnelle permettant à chacun d'eux de s'insérer dans la vie active.

Ce qui contribuerait au renversement de la pyramide professionnelle pour enfin disposer dans notre pays de plus d'agents qualifiés capables de participer activement à la lutte contre la pauvreté et l'exclusion. En effet, seule une solide formation professionnelle technique des ressources humaines pourrait susciter un transfert important de technologie dans notre pays et relancer les activités socio-économiques.

4. PRIORITES NATIONALES POUR LE DEVELOPPEMENT DU SYSTEME D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE ET DE FORMATION PROFESSIONNELLE

Les priorités nationales pour le développement global du système d'enseignement technique et de formation professionnelle (ETFP) sont définies en référence aux points suivants :

- a) Définition des éléments de cadrage stratégique du système ETFP comprenant :**
 - I. Les finalités économiques du système.
 - II. L'articulation du système ETFP au sein du système éducatif.
- b) Définition de l'organisation des parcours de professionnalisation.**
- c) Définition de l'architecture générale du système ETFP aux niveaux : local, régional et national, comprenant :**
 - I. Le pilotage et suivi du système.
 - II. La gestion administrative du système.
 - III. Le financement du système.

4.1. Définition des éléments de cadrage stratégique du système ETFP.

4.1.1. Finalités économiques du système ETFP.

Dans la perspective d'une rénovation globale du système ETFP, celui-ci sera fondé sur la demande économique grâce à l'implication des acteurs économiques (Organisations professionnelles et organisations patronales et consulaires) dans tous les processus décisionnels (locaux, régionaux et nationaux) relatifs à la définition de l'offre de formation (métiers et filières), des certifications, des cursus (rythme d'alternance) et du financement. La finalité économique générale du système ETFP est alors double, il s'agit à la fois :

- de favoriser l'insertion professionnelle des jeunes et la promotion professionnelle à tous les niveaux de qualification,
- de favoriser le développement de l'économie nationale et notamment des entreprises par l'amélioration de la qualification de la main d'œuvre.

Pour le développement d'un système ETFP rénové, le Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle retient trois axes prioritaires ; le système ETFP aura pour finalités économiques :

Axe 1	<i>Adapter l'offre de qualification professionnelle aux besoins des bassins régionaux d'emplois (bassins miniers, agricoles,...) et des autres pôles économiques de la Guinée.</i>
Axe 2	<i>Favoriser une insertion professionnelle locale des jeunes dans le milieu informel rural et péri-urbain.</i>
Axe 3	<i>Développer et renforcer la qualification technique des ressources humaines des petites entreprises locales du secteur informel rural et urbain.</i>

Le dispositif ETFP est ainsi totalement « adossé » au marché de l'emploi (Cf. Schéma page suivante et schéma des « parcours de professionnalisation » pages suivantes).

4.1.2. Articulation de l'ETFP au sein du système éducatif.

4.1.2.1. Articulation ETFP / Enseignement général pré-universitaire.

Le schéma page suivante met en évidence :

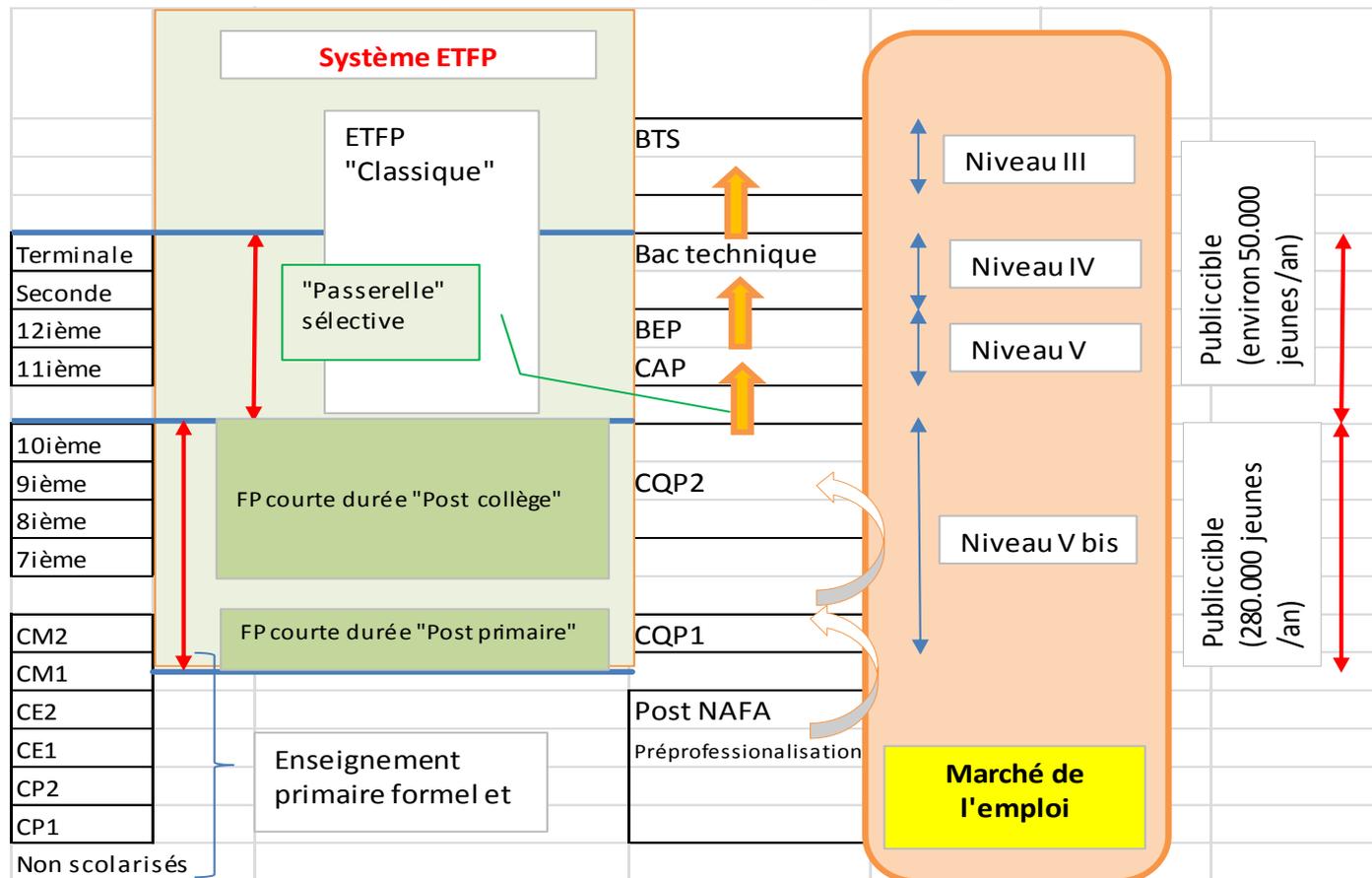
- Une articulation du système ETFP avec tous les niveaux de sortants du système d'enseignement général.

Population cible : Dans ce cadre, le dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) vise les sortants du système d'enseignement général des classes de 5^{ième} et 6^{ième} pour le cycle primaire (dispositif de FP courte durée post primaire) et des classes de la 7^{ième} à la 10^{ième} pour le 1^{er} cycle du secondaire général (dispositif de FP courte durée post collège).

C'est dans ce cadre que le dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) participe à la régulation des flux du système d'enseignement général pour les sortants du primaire n'intégrant pas le collège et pour les sortants du 1^{er} cycle du secondaire n'intégrant pas le lycée (Cf. objectifs du PSE).

- un continuum au sein du système ETFP du niveau CQP2 jusqu'au BTS basé sur l'existence de « passerelle sélective ».

Schéma d'articulation du système ETFP initiale /Système pré-universitaire ³



Pour le développement d'un système ETFP rénové, le Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle retient deux axes prioritaires ; le système ETFP s'articule au sein du système éducatif de manière à :

Axe 4	Mettre en place un système ETFP (du niveau V bis au niveau III) capable de fournir une offre de formation professionnelle par alternance et/ou résidentielle⁴ aux sortants à tous les niveaux du système d'enseignement général pré-universitaire.
Axe 5	Mettre en place un dispositif rénové de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) correspondant à une qualification de niveau V bis, capable de fournir une offre de formation professionnelle par alternance aux jeunes sortis du système d'enseignement général (sachant lire, écrire et compter) en situation de pré-insertion en milieu informel rural ou urbain.

³ Le système ETFP du niveau CQP1 au BTS relève des compétences du Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle. Le dispositif « NAFA » et de préprofessionnalisation relève des compétences du Ministère en charge de l'Alphabétisation. En ce sens, les centres NAFA sont des « Ecoles de la seconde chance » pour les non scolarisés et déscolarisés précoces alors que le système ETFP est une voie de professionnalisation pour les sortants du système d'enseignement général

⁴ Selon le contexte socio-économique local.

4.1.2.2. Certification et « Approche par compétences ».

Pour le développement d'un système ETFP rénové, le Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle retient deux axes prioritaires en matière de certification et d'ingénierie de formation :

Axe 6	<i>L'intitulé et le contenu de l'offre de formation sont élaborés sur la base de « référentiels de certifications » définis par les professionnels dans le cadre d'une concertation avec les équipes techniques et pédagogiques des Centres de formation.</i>
Axe 7	<i>Le cursus et le rythme d'alternance des formations sont élaborés par la méthode de l'Approche par compétence (APC) en collaboration avec les professionnels et avec le soutien d'une expertise nationale (Cf. projet AMORE, Coopération canadienne, 2000-2006).</i>

4.2. Organisation des parcours de professionnalisation.

4.2.1. Catégorisation des Centres de formation.

Schéma de catégorisation et type d'implantation géographique par niveaux de formation.

Type d'établissement de formation	Centres de formation professionnelle courte durée (post primaire - post collège)	Centres de formation professionnelle - ENAE - Ecoles nationales...	
Type d'implantation géographique	Implantation préfectorale ou sous-préfectorale	Implantation préfectorale	Implantation régionale
			Niveau III BTS
			Niveau IV Bac technique
		Niveau V CAP - BEP	Niveau V CAP - BEP
	Niveau V bis CQP 1 et CQP2	Niveau V bis CQP 1 et CQP2	

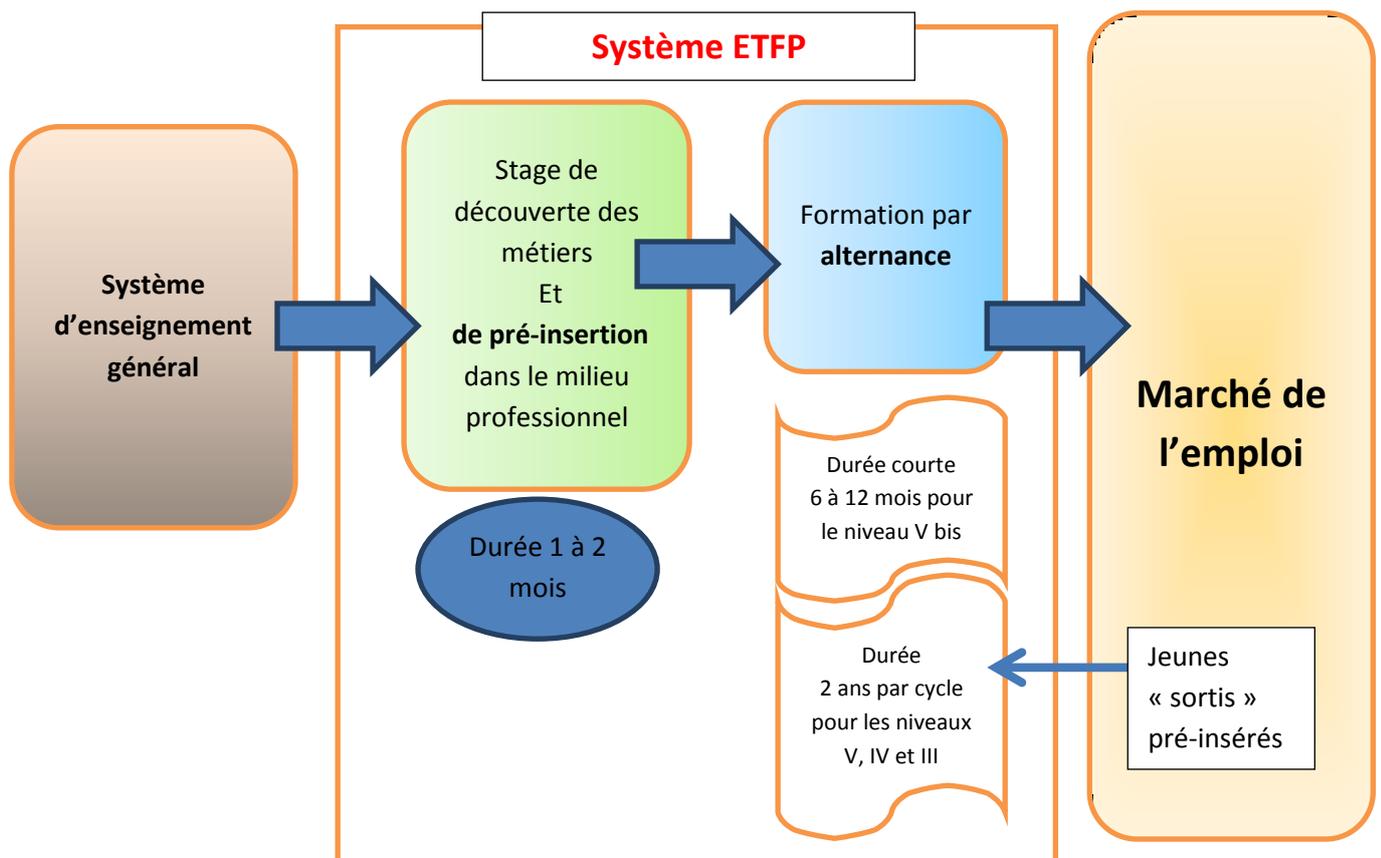
Le schéma ci-dessus met en évidence trois types d'établissement de formation caractérisant le système ETFP rénové.

Pour le développement d'un système ETFP rénové, le Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle retient deux axes prioritaires en matière d'optimisation des infrastructures et des équipements :

Axe 8	<i>Le système ETFP et notamment le dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) se développe en termes de création de centres et de rénovation de centres à partir des structures existantes.</i>
Axe 9	<i>Afin de favoriser le développement du secteur privé de l'ETFP⁵, celui-ci est soutenu par une politique de l'Etat favorisant (au même titre que pour les établissements publics) l'émergence de « projets d'établissement » en référence à un cahier des charges établi à cet effet et à des modalités de financement adaptées.</i>

4.2.2. Typologie des parcours de professionnalisation.

Schéma de principe général de formation initiale



⁵ Privé « marchand » et privé « non marchand ».

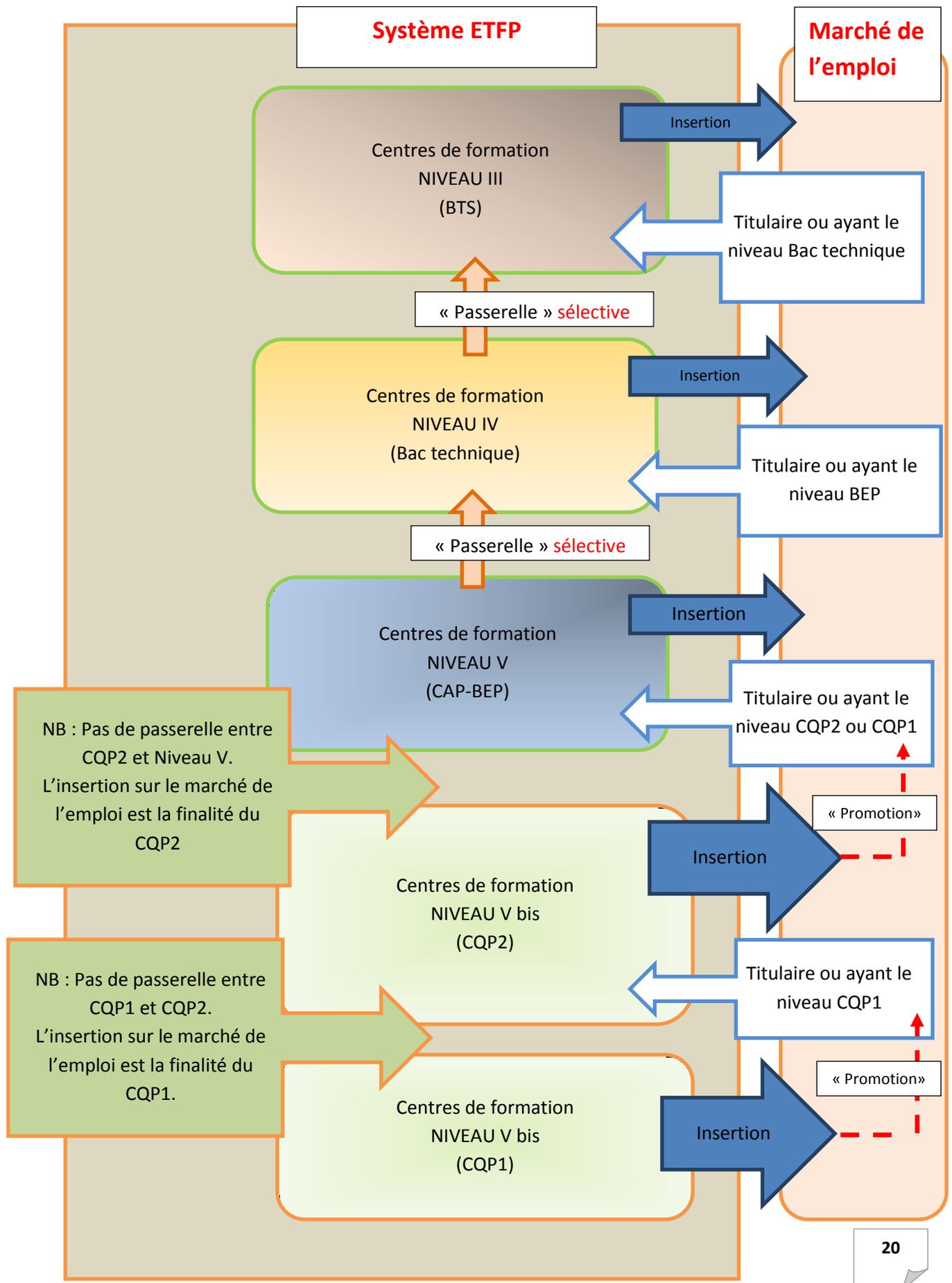
Le nouveau système ETFP rénové et notamment le dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) est fondé sur un parcours de qualification associant un stage de découverte des métiers et une formation (prioritairement) par alternance. La finalité du tout parcours de qualification est l'entrée dans le marché de l'emploi.

Pour le développement d'un système ETFP rénové, le Ministère de l'Emploi, de l'enseignement technique et de la formation professionnelle retient deux axes prioritaires en matière d'organisation des parcours de professionnalisation notamment pour le dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) :

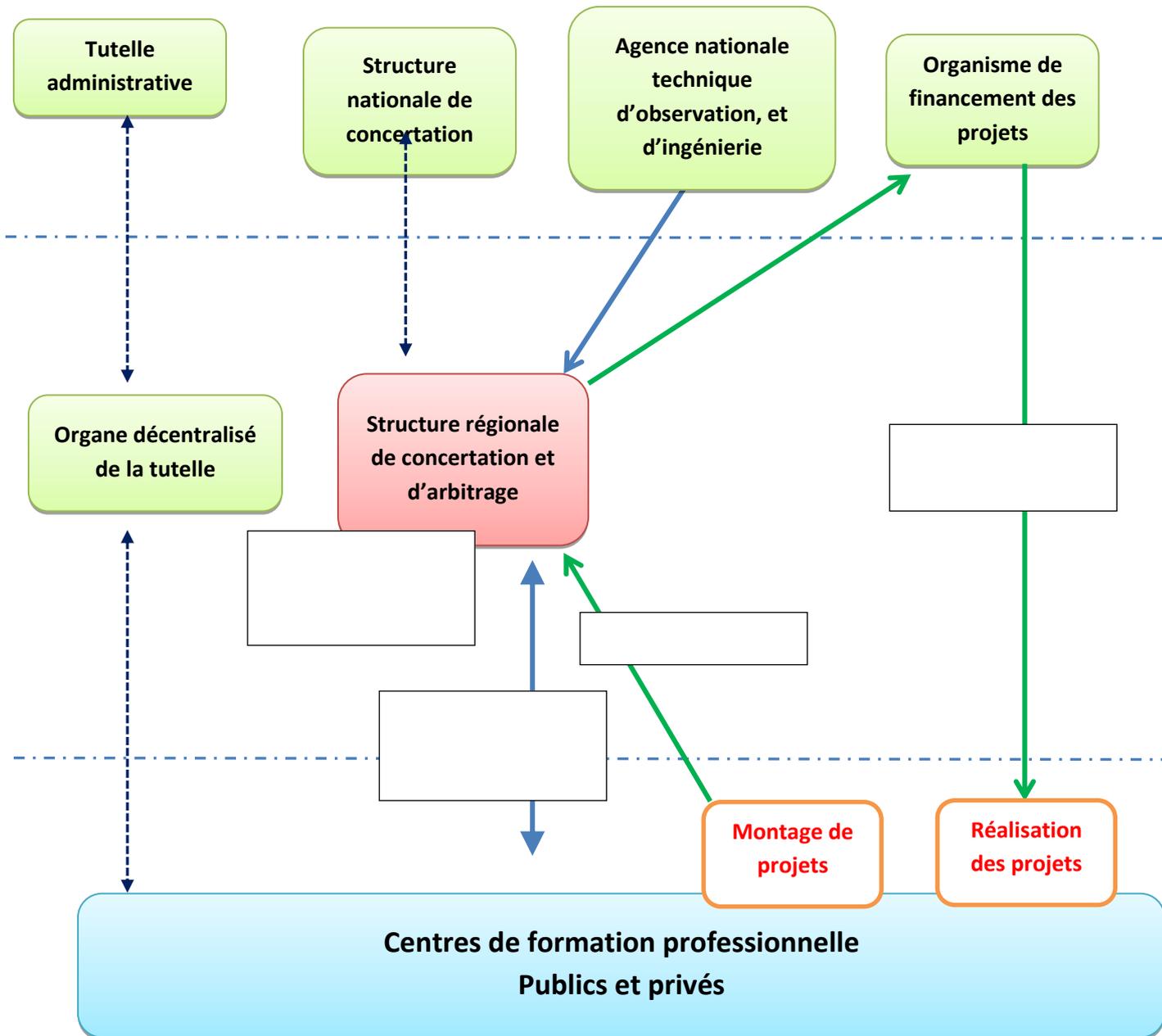
Axe 10	<i>Dans le cadre du dispositif de formation professionnelle courte durée, l'accès à une formation initiale par alternance pour les sortants du système d'enseignement primaire et du 1^{er} cycle du secondaire est subordonné à un stage de découverte des métiers au cours duquel le candidat à la formation doit réussir une pré-insertion dans le milieu professionnel.</i>
Axe 11	<i>L'organisation modulaire des formations rend possible l'accès à une formation de perfectionnement par alternance pour tous les jeunes et adultes en situation d'emploi ou auto-emploi suivant des modalités liées au niveau professionnel acquis.</i> <i>Voir schéma page suivante</i>

Remarque important : le schéma de la page suivante est à mettre en parallèle avec le schéma d'articulation du système ETFP initiale /Système pré-universitaire (page 13).

Schéma de principe des parcours inter niveaux et de la formation de perfectionnement (Formation professionnelle continue).



4.3. Schéma de l'architecture générale du système ETFP.



Le rôle et les missions des différentes structures et organes constituant l'architecture du système ETFP seront définis ultérieurement dans le cadre de la réflexion en cours sur la stratégie générale ETFP en République de Guinée.⁶

⁶ Dans la perspective de la mise en place d'un système ETFP rénové, un **Plan de développement de la formation** (document de stratégie) sera établi par une structure nationale de concertation pour une période de 5 ans fixant les priorités nationales de manière à pouvoir être décliné régionalement en **Plans annuels d'actions** fixant les modalités d'arbitrage pour le financement des « projets d'établissement ».

5. CADRE DE DEVELOPPEMENT A COURT TERME (FIN 2012) DU DISPOSITIF DE FORMATION PROFESSIONNELLE COURTE DUREE (POST PRIMAIRE POST COLLEGE)

Le cadre de développement à court terme (fin 2012) du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) comprend cinq activités complémentaires :

Activité 1	Mise en place et opérationnalisation des organes paritaires de concertation.
Activité 2	Renforcement des capacités et des compétences du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle.
Activité 3	Développement des capacités et de compétences des Centres de formation professionnelle.
Activité 4	Redéfinition du rôle, des missions et du financement de l'ONFPP pour la mise en place de la structure de financement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).
Activité 5	Mise en œuvre les recommandations des études par rapport aux besoins en formations du secteur minier.

5.1. Activité 1 : Mise en place et opérationnalisation des organes paritaires de concertation.

5.1.1. Objectifs de l'activité.

1. Jeter les bases du dispositif de pilotage stratégique et de suivi national et régional du système ETFP.
2. Expérimenter le processus de concertation avec les partenaires dans le cadre de la définition d'une carte de l'offre de formation professionnelle courte durée (post primaire et post collègue).

5.1.2. Actions, tâches à réaliser et éléments de calcul des coûts.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Elément de calcul du coût
1.1	Mettre en place l'organe national de concertation ETFP.	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les partenaires constitutifs de l'organe national de concertation ETFP sont identifiés, informés et sensibilisés. 2. Les modalités d'organisation et de fonctionnement de l'organe national de concertation ETFP sont établies consensuellement et validées par le ME-ETFP et par les partenaires du ME-ETFP. 3. L'organe national de concertation ETFP est opérationnel ; il a les compétences pour élaborer le Plan national de développement de la formation professionnelle et notamment le volet relatif à la formation courte durée (post primaire-post collègue). 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identification, information et sensibilisation des partenaires pour la création d'un organe national de concertation ETFP. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision de la mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP. 2) Elaboration des textes normatifs et organiques de l'organe national de concertation ETFP. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision de la mission : expertise Cecoforma. • Expertise du ME-ETFP. 3) Mise en place opérationnelle de l'organe national de concertation ETFP. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR, organisation et animation atelier : Expertise Cecoforma. • Frais de préparation et de lancement de l'atelier. • Frais atelier : 2 journées - 50 personnes.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
1.2	Opérationnaliser l'organe national de concertation pour l'élaboration et la validation du Plan national de développement de la formation professionnelle et notamment le volet relatif à la formation courte durée (post primaire-post collègue) pour la période 2012-2015.	<p>1) Le Plan de développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire-post collègue), pour la période 2012-2015, est élaboré, validé et diffusé.</p> <p>2) L'organe national de concertation s'est approprié le processus d'élaboration d'un Plan de développement de la formation professionnelle.</p>	<p>1) Conception des outils et des procédures pour l'élaboration d'un Plan de développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) et définition, à cet effet, des besoins en compétences à développer au sein de la structure nationale de concertation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision travaux de conception : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP. <p>2) Accompagnement de l'organe national pour l'élaboration du Plan de développement de la formation professionnelle de courte durée (post primaire post collègue).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Accompagnement : expertise du ME-ETFP. • Formation des membres de l'organe national de concertation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. • Frais d'élaboration et de diffusion du Plan de développement. • Frais / Séminaire de validation du Plan de développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) 1 journée 40 personnes.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
1.3	<p>Mettre en place les organes régionaux de concertation et d'arbitrage ETFP au niveau de chacune des quatre régions pilotes (1) et de la zone spéciale de Conakry.</p> <p>(1) Une région administrative pilote pour chacune des quatre régions naturelles de Guinée).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les membres de l'organe régional de concertation et d'arbitrage sont identifiés et formés, informés et sensibilisés. 2. Les modalités d'organisation et de fonctionnement des organes régionaux de concertation et d'arbitrage ETFP sont établies consensuellement et validées par le ME-ETFP et par les partenaires du ME-ETFP. 3. Les organes régionaux de concertation et d'arbitrage sont opérationnels : ils ont les compétences pour élaborer, au niveau de chaque région et de la zone spéciale de Conakry, un Plan d'actions pour le développement de la formation professionnelle et notamment pour le développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire-post collèe). 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Identification, information et sensibilisation des partenaires pour la création d'un organe régional de concertation et d'arbitrage ETFP dans les quatre régions pilotes et la zone spéciale de Conakry. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision de la mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP. 2) Elaboration des textes normatifs et organiques des organes régionaux de concertation et d'arbitrage ETFP. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : expertise Cecoforma. • Expertise du ME-ETFP. 3) Atelier de travail avec le ME-ETFP et les partenaires régionaux pour la mise en place opérationnelle des organes régionaux de concertation et d'arbitrage. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR, organisation et animation de l'atelier : Expertise Cecoforma. • Frais de préparation et de lancement de l'atelier. • Frais atelier : 5 x 2 journées x-30 personnes.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
1.4	<p>Opérationnaliser les organes régionaux de concertation et d'arbitrage (au niveau des quatre régions pilotes et de la zone spéciale de Conakry) pour</p> <ol style="list-style-type: none"> 1) L'élaboration des Plans d'actions régionaux pour le développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue). 2) Mettre en œuvre les Plan d'actions régionaux relatifs au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue). <p>NB : Le Plan d'actions régional pour le développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) comprend au moins les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Exposé des priorités régionales par bassin d'emplois. • Déclinaison de la carte de l'offre de formation, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ L'identification des Centres de formation pilotes. ○ L'identification des Centres de FPPP à créer. • Définition d'un plan d'appui technique aux centres de formation pour le montage des « projets d'établissement ». 	<p>Le plan d'actions régional post primaire pour chacune des quatre régions pilotes et de la zone spéciale de Conakry est élaboré, validé et diffusé.</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Chaque région pilote dispose d'une carte de l'offre de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) pour la période 2012-2015, établie à partir des priorités régionales. b) Chaque région pilote a défini un plan d'appui aux Centres de formation jusqu'à fin 2012, pour le montage des « projets d'établissement » avec le concours du Pôle technique. c) Dans le cadre de la mise en œuvre du PTAB du PSE (2011-2012), chaque région pilote a identifié les Centres de formation pilotes parmi les centres existants et a défini les besoins complémentaires en infrastructures et équipements. d) Dans le cadre de la mise en œuvre du PTAB du PSE (2011-2012), chaque région pilote a identifié les Centres de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) à créer et a défini les besoins en construction et équipements. e) Chaque région pilote dispose d'un plan de gestion des compétences permettant de planifier les recrutements et les formations (cadres et formateurs). 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Conception des outils et des procédures d'élaboration d'un Plan d'actions régional pour le développement de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) et définition, à cet effet, des besoins en compétences à développer au sein de la structure régionale de concertation et d'arbitrage. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision des travaux de conception : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP. 2) Accompagnement des organes régionaux de concertation et d'arbitrage pour l'élaboration des Plans d'actions régionaux de développement de la formation courte durée (post primaire post collègue) pour la période 2012-2015. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Accompagnement : expertise du ME-ETFP. • Formation des membres de la structure régionale : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP • Frais d'aide à l'élaboration et à la diffusion des Plan d'actions régionaux. • Frais / Séminaire de validation nationale des Plan d'actions régionaux de développement du post primaire : 5 x 1 journée 30 personnes.

	<ul style="list-style-type: none"> ○ Définition d'un plan de gestion prévisionnelle des personnels et de renforcement des compétences (Plan de recrutement et de formation des cadres mobilisés par l'organe régional et des Centres de formation). ● Définition d'un plan de renforcement des capacités, comprenant : <ul style="list-style-type: none"> ○ Un plan de développement des infrastructures et des équipements pour les Centre de formation existants. ○ Un plan de construction et d'équipements des nouveaux Centres de FPPP. 	<p>f) Chaque région pilote est capable d'évaluer les coûts de mise en œuvre de son plan d'actions.</p>	<p>3) Accompagnement des organes régionaux de concertation et d'arbitrage pour la mise en œuvre des Plans d'actions relatifs au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) pour la période 2011-2012.</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. ● Accompagnement de la structure de concertation régionale : expertise du ME-ETFP. ● Formation des techniciens au niveau régional / Missions d'appui au montage des projets d'établissement : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. ● Accompagnement des techniciens / Appui à deux Centres de formation pilotes : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise nationale : expertise du ME-ETFP.
--	---	--	--

5.2. Activité 2 : Renforcement des capacités et des compétences du Ministère de l'Emploi, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (ME-ETFP).

5.2.1. Objectifs de l'activité

1. Permettre au ME-ETFP d'assumer son rôle et ses missions : i) pour la rénovation globale du système ETFP et ii) pour mettre en place de dispositif rénové de formation professionnelle courte durée (post primaire et post collègue).
2. Permettre au ME-ETFP de disposer d'un outil de programmation technique et financière pour la mise en place à l'échelle nationale (pour la période 2012-2015) du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire et post collègue).

5.2.2. Actions, tâches à réaliser et éléments de calcul des coûts.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
2.1	Définir le rôle et les missions des intervenants au sein du ME-ETFP (directions et services) pour la mise en place du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) rénové.	<ol style="list-style-type: none"> 1) Dans la perspective de l'intégration progressive du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) rénové au sein du système ETFP, les services et directions impliqués dans sa mise en place et sa gestion structurelle sont identifiés et leurs rôles et leurs missions respectifs sont clairement formulés. 2) Un plan d'actions est défini au niveau du ME-ETFP pour développer les capacités et les compétences des services ou direction identifiés pour la mise en place du dispositif rénové de formation post primaire. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Analyse du cadre organisationnel et fonctionnel du ME-ETFP par rapport au rôle et missions des Directions et Services pour le pilotage, la gestion, le soutien technique et le financement du dispositif de Formation professionnelle courte durée (post-primaire post collègue) rénové <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision de l'analyse : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP² • Voyages d'étude : 3 cadres du ME-ETFP, 10 jours.

		<p>Pour chaque service, département ou direction concernés, le plan d'actions comprend :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Un volet équipements. b) Un volet formation du personnel. c) Un volet financier mettant en évidence l'impact financier des investissements et de la formation des personnels sur les charges de fonctionnement du ME-ETFP. d) Un état prévisionnel des dépenses (investissements, activités de formation et charges courantes de structures) pour le développement à l'échelle nationale du dispositif de formation post primaire et post collègue (période 2012-2015). 	<ol style="list-style-type: none"> 2) Atelier de restitution et de travail sur l'implication des Directions et des services du ME-ETFP / Mise en place du dispositif rénové de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) rénové. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et animation atelier : Expertise Cecoforma. • Soutien technique : expertise du ME-ETFP. • Frais de préparation et de lancement de l'atelier. • Frais atelier : 3 journées x 30 personnes. 3) Elaboration du plan d'actions afin de développer les capacités et compétences internes du ME-ETFP en lien avec les missions de mise en place et de gestion administrative et financière du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) rénové. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation : expertise du ME-ETFP 4) Séminaire de suivi évaluation de l'organisation structurelle du ME-ETFP en vue de la mise en place et de la gestion administrative et financière du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue) rénové. <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR, organisation et animation du séminaire : Expertise Cecoforma. • Frais séminaire : 3 journées x 40 personnes.
--	--	--	---

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Elément de calcul du coût
2.2	<p>Doter les structures opérationnelles du ME-ETFP (directions et services) impliquées dans la mise en place, la gestion et le pilotage du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) en équipements matériels et ii) en compétences (ressources humaines) <p>nécessaires à l'exercice de leurs rôles et de leurs missions (Cf. action 2.1).</p>	<p>2) Les services ou directions impliqués dans la mise en place et la gestion du dispositif de formation post primaire rénové disposent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) des équipements, b) des compétences, <p>nécessaires à la réalisation de leurs missions spécifiques.</p> <p>3) L'impact financier du renforcement des capacités et des compétences est connu et les charges induites sont couvertes par le budget du ME-ETFP.</p>	<p>1) Acquisition et mise en place des équipements nécessaires au sein des structures du ME-ETFP impliquées dans la mise en place du dispositif de formation post primaire rénové.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du dossier de consultation des entreprises et fournisseurs (assistance au maître d'ouvrage) : expertise Cecoforma. • Elaboration et traitement du dossier de consultation des entreprises et des fournisseurs : Expertise du ME-ETFP <p>2) Formation et accompagnement technique des cadres des services ou directions concernés (par rapport aux missions relatives à la mise en place du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) rénové.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Montage du plan de formation : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. • Identification des bénéficiaires : expertise ME-ETFP. • Mise en œuvre des formations : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP.

5.3. Activité 3 : Développement des capacités et des compétences des Centres de formation professionnelle.

5.3.1. . Objectifs de l'activité

NB : Les Centres de formation concernés et les filières et métiers visés par le développement du dispositif de formation post primaire ont été identifiés ; il s'agit du résultat attendu de l'activité 1, action 1.4.

1. Expérimenter, sur quatre régions pilotes et la zone spéciale de Conakry, la mise en place d'une dynamique de développement de l'offre de formation par alternance basée sur la demande locale et l'initiative des Centres de formation pour le montage de « projets d'établissement ».
2. Développer un mode de gestion des Centres de formation professionnelle permettant :
 - a. le montage et à la réalisation de « projets d'établissement » en étroite collaboration avec l'environnement communautaire et socio-économique du Centre de formation,
 - b. la promotion de la formation professionnelle courte durée (post primaire –post collègue) auprès des établissements d'enseignement primaire et du 1^{er} cycle du secondaire du bassin de recrutement du centre de formation afin de mieux réguler les flux de sortants du système éducatif,
 - c. la création, en prolongement des formations courte durée, d'ateliers collectifs préparant à l'auto-emploi en milieu informel des jeunes formés et permettant de proposer une formation adaptée aux besoins des maîtres d'apprentissage.
 - d. L'identification des points forts et des points faibles des Centres de formation professionnelle pilotes (centres visés par les actions retenues au PTAB révisé 2011-2012) dans le but d'établir un plan national de renforcement des capacités et des compétences en vue de la mise en place sur l'ensemble des régions de la Guinée du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue).

5.3.1.1. Actions, tâches à réaliser et éléments de calcul des coûts.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
3.1	<p>Elaborer, au niveau des services et directions du ME-ETFP et en concertation avec les structures de formation, les documents « cadres et guides de références » à destination des Centres de formation :</p> <p>i) pour une meilleure gestion autonome des Centres de formation et l'intégration des formations professionnelles de courte durée (post primaire post collège) par alternance dans les Centres de formation existant,</p> <p>ii) pour le montage des « projets d'établissement » dans le domaine de la formation professionnelle courte durée (post primaire et post collègue),</p> <p>iii) pour la création d'ateliers collectifs destinés à favoriser la formation des maîtres d'apprentissage et la préparation à l'auto-emploi des jeunes issus du dispositif de formation professionnelle de courte durée (post primaire – post collègue).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le ME-ETFP et les Centres de formation disposent d'un document définissant les modalités organisationnelles et fonctionnelles de gestion autonomes des Centres publics de formation. 2. Le ME-ETFP et les Centres de formation disposent d'un document « guide de référence » pour le montage des projets d'établissement par les Centres de formation. <ol style="list-style-type: none"> a. Démarche, procédures et outils pour la mise en place d'une relation de partenariat pérenne entre le Centre de formation et son environnement communautaire et socio-économique. b. Démarche, procédures et outils pour impliquer les partenaires du Centre de formation dans l'identification des besoins en formation. c. Procédures et outils pour le montage technique et financier des projets d'établissement. 3. Le ME-ETFP et les Centres de formation disposent d'un document cadre définissant les modalités d'organisation et de fonctionnement des ateliers collectifs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Adaptation du statut et du règlement des Centres de formation dans la perspective d'un renforcement de leur autonomie pour le montage et la réalisation des « projets d'établissement ». <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision étude : Expertise Cecoforma. • Réalisation de l'étude : Expertise du ME-ETFP. • Diffusion des nouveaux statuts. • Frais d'un atelier de travail : 2 journées x 30 personnes. 2) Conception d'un « Guide de référence » pour le montage des « projets d'établissement ». <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision étude : Expertise Cecoforma. • Réalisation de l'étude : Expertise ME-ETFP • Frais d'un atelier de travail avec les cadres du ME-ETFP pour validation du Guide : 2 journées x 30 personnes. • Missions de test sur le terrain du Guide de référence : Expertise du ME-ETFP • Frais d'élaboration et de diffusion du Guide : 200 exemplaires (papier et CD rom).

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
3.2	<p>Renforcer les compétences des cadres de direction administratifs et de l'encadrement pédagogique des Centres de formation pour favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • le montage des projets d'établissement en lien avec l'environnement socio-économique et éducatif, • le développement de l'offre de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) par alternance, • l'accompagnement des jeunes vers l'auto-emploi et la formation des maîtres d'apprentissage. 	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le ME-ETFP dispose d'un plan de gestion prévisionnelle des compétences incluant un plan de formation des personnels des Centres de formation. 2) Un panel de cadres administratifs et de formateurs issus des centres de formation pilotes sont formés. 	<p>Accompagnement de l'expertise nationale du ME-ETFP pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme de gestion prévisionnelle des compétences associé au renforcement des compétences des Centres de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation de la mission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. • Frais de rédaction des documents et atelier de restitution : 2 jours x 50 personnes.
3.3	<p>Renforcer les capacités (infrastructures, équipements et programmes de formation) pour la mise en œuvre des projets d'établissement dans le domaine de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) qui auront été sélectionnés par la structure régionale de concertation et d'arbitrage (Cf. action 1.6).</p>	<p>Le Plan régional d'actions post primaire est mis en œuvre dans le cadre :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) d'un renforcement des infrastructures et des équipements des centres de formation existants. b) De la création de nouveaux Centres de FPPP. c) De l'actualisation et de l'élaboration de curricula de formation. <p>Objectifs fin 2012 / Capacités d'accueil du dispositif : Ouverture de 4.000 postes/an de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).</p>	<ol style="list-style-type: none"> 1) Rénovation des Centres de formation existants. <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du dossier de consultation des entreprises et fournisseurs (assistance au maître d'ouvrage) : expertise Cecoforma. • Elaboration et traitement du dossier de consultation des entreprises et des fournisseurs : Expertise du ME-ETFP 2) Construction de nouveaux centres de formation. <ul style="list-style-type: none"> • Suivi du dossier de consultation des entreprises et fournisseurs (assistance au maître d'ouvrage) : expertise Cecoforma. • Elaboration et traitement du dossier de consultation des entreprises et des fournisseurs : Expertise du ME-ETFP

	<p>Pour atteindre cet objectif :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Deux Centres de formation existants sont totalement rénovés - pour chacune des quatre régions pilotes et de la zone spéciale de Conakry- comprenant pour chaque centre 4 à 5 filières ouvertes à la formation professionnelle courte durée (post primaire post collège). Soit au total : $(4+1) \times 2 = 10$ Centres de formation rénovés à raison de 5 filières par centre. • Construction de 2 centres de formation spécifiquement dédiés à la formation professionnelle courte durée (post primaire post collège) avec 5 filières par Centre de formation, pour chacune quatre régions et la zone spéciale de Conakry. Soit au total : $(4+1) \times 2 = 10$ centres de formation créés avec 5 filières de formation dans chaque centre. <p>En termes de curricula et ingénierie de formation.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Actualisation de 6 programmes existants. • Conception de 6 nouveaux programmes. 	<p>3) Accompagnement des services internes du ME-ETFP et des Centres de formation pour l'actualisation des programmes et l'élaboration de nouveaux programmes de formation adaptés au dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation de la mission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. • Frais de rédaction des documents et atelier de restitution : 2 jours x 50 personnes.
--	--	---

5.4. Activité 4 : Redéfinition du rôle, des missions et du financement de l'ONFPP pour la mise en place de la structure de financement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collèe).

5.4.1. Objectifs de l'activité

1. Etablir une relation de confiance entre l'ONFPP et les organisations professionnelles sur la base d'une transparence de la collecte et de la gestion du Fonds national de qualification professionnelle.
2. Organiser l'ONFPP pour en faire un outil de financement des projets d'établissement ETFP en partenariat avec l'Etat et les PTF.
3. Assurer le financement des projets d'établissement pilotes dans le domaine de la formation professionnelle courte durée (post primaire post collèe) à partir d'une répartition des charges entre le Fonds commun du PSE, des PTF et des autres contributeurs.

5.4.2. Actions, tâches à réaliser et éléments de calcul des coûts.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Elément de calcul du coût
4.1	Définir le rôle et les missions d'une structure nationale de financement du dispositif ETFP rénové : Soit, à court terme (2012), pour le financement des projets d'établissement relatif au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collèe).	Le processus de financement des projets d'établissement (développement du dispositif de formation professionnelle courte durée - post primaire post collèe) est défini et il est opérationnel. Le rôle et les missions de l'ONFPP sont définis.	1) Etude du processus de financement des projets d'établissement avec application spécifique au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collèe). <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision étude : Expertise Cecoforma. • Réalisation étude : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma ○ Expertise du ME-ETFP.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Élément de calcul du coût
4.2	Réaliser un audit structurel et fonctionnel de l'ONFPP et définir les points forts et les points faibles de l'ONFPP / rôle et missions pour financer les projets d'établissement (Cf. action 4.1) et améliorer l'implication des professionnels dans la gestion du Fonds.	<p>1) Le fonctionnement et l'organisation de l'ONFPP sont analysés pour faire ressortir les points forts et les points faibles de la structure par rapport à des missions spécifiques de financement des projets d'établissement liés notamment au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collègue),</p> <p>2) Le ME-ETFP, tutelle de l'ONFPP, dispose des recommandations nécessaires pour : i) assurer une meilleure transparence de la gestion du l'ONFPP, de l'usage et de la destination du Fonds national de qualification professionnelle ainsi que pour ii) améliorer l'implication des organisations patronales et professionnelles dans la gestion du Fonds et des choix stratégiques de l'ONFPP.</p>	<p>Audit fonctionnel et structurel de l'ONFPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation étude : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP. • Voyage d'études : 3 personnes x 10 jours.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Elément de calcul du coût
4.3	Réaliser un audit financier de la collecte et de la gestion du Fonds national de qualification professionnelle et établir les recommandations nécessaires pour assurer une transparence de la gestion et accroître les ressources du Fonds.	<ol style="list-style-type: none"> 1) La liste des entreprises cotisantes, l'assiette du montant de la cotisation, les éventuelles exonérations et les remboursements de cotisations sont connus et analysés. 2) Le ME-ETFP, tutelle de l'ONFPP, dispose des recommandations pour : <ul style="list-style-type: none"> • Corriger les éventuelles faiblesses en matière de collecte et gestion du Fonds national de qualification professionnelle. • Modifier l'assiette de collecte pour l'élargir notamment aux entreprises des secteurs artisanaux et agricoles. 	<p>Audit financier du Fonds national de qualification professionnelle (collecte et gestion) au niveau de la CNSS et de l'ONFPP.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation étude : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP.

N°	Actions	Résultats attendus	Tâche à réaliser Elément de calcul du coût
4.4	Définir et mettre en place les outils, procédures et moyens pour assurer le financement des projets d'établissement pilotes relatif au développement du dispositif de formation professionnelle courte durée (post primaire post collège).	<ol style="list-style-type: none"> 1) Le plan de financement de chaque projet d'établissement pilote est finalisé avec l'ensemble des charges (investissements, frais de formation, charges de structures) et la répartition des ressources de financement (Etat, ONFPP, PTF, ONG, bénéficiaires,...). 2) Les procédures de mobilisation des fonds de financement et de suivi des dépenses sont définies. 	<p>1) Accompagnement de l'ONFPP et des services du ME-ETFP concernés pour l'élaboration et la mise en œuvre des procédures de financement des projets d'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation étude : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP.

		<p>3) Les projets d'établissement pilotes sélectionnés au niveau régional sont financés au niveau de l'ONFPP dans le cadre des procédures adoptées.</p> <p>NB : Le ME-ETFP assure la maîtrise d'ouvrage de la réalisation des projets dans le cadre des compétences définies (Cf. activité 2).</p>	<p>2) Accompagnement du ME-ETFP pour l'identification des partenaires et le montage des protocoles de partenariat et des plan de financement des projets d'établissement.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rédaction des TDR et supervision mission : Expertise Cecoforma. • Réalisation mission : <ul style="list-style-type: none"> ○ Expertise Cecoforma. ○ Expertise du ME-ETFP.
--	--	--	--

5.5. Activité 5 : Mettre en œuvre les recommandations des études / besoins du secteur minier

5.5.1. Objectifs de l'activité

Accompagner le développement du secteur minier.

5.5.2. Actions, tâches à réaliser et éléments de calcul des coûts.

Actions 5.1 : Restitution et validation des conclusions des études / Secteur minier

Actions 5.2 : Mise en œuvre des recommandations